# ste Limousin

numéro 108 - février 2015

Terre d'élevage par excellence, le Limousin est caractérisé par la prédominance des prairies dans la SAU.

Représentant 84 % des surfaces agricoles, elles constituent une richesse écologique pour la région, tant du point de vue de la préservation de la biodiversité, du maintien et de la qualité des sols, du stockage du carbone que de la beauté des paysages.

Les prairies représentent aussi une opportunité pour l'élevage bovin et ovin viande. Elles permettent en particulier de fournir une large part du fourrage des animaux.

Contrairement aux idées reçues, la "culture de l'herbe" recquiert des compétences poussées, notamment lorsque l'on cherche à développer des stratégies d'autonomie alimentaire.

Les prairies représentent donc de véritables "agroécosystèmes" dont la gestion s'inscrit pleinement dans les ambitions du projet agroécologique.

### Les prairies, une richesse pour l'agriculture limousine

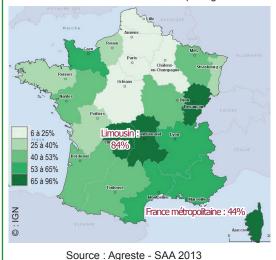
84% des surfaces agricoles limousines sont en herbe. Le Limousin se situe en deuxième position derrière la Corse pour cet indicateur, devant l'Auvergne et la Franche-Comté. Les systèmes d'élevage à l'herbe sont prédominants dans la région. Les prairies, pâturées et fauchées, procurent la ressource fourragère majoritaire des cheptels bovins et ovins. Elles jouent également un rôle important dans la performance environnementale de l'agriculture limousine et contribue fortement à l'identité paysagère de cette région bocagère.

Plus des trois-quarts des surfaces en herbe en Limousin sont naturelles ou ont été semées depuis au moins six ans. Ces prairies, considérées comme permanentes au titre de la PAC, présentent de nombreux atouts environnementaux en terme de qualité des sols, de séguestration du carbone, de maintien de la biodiversité et d'entretien des paysages.

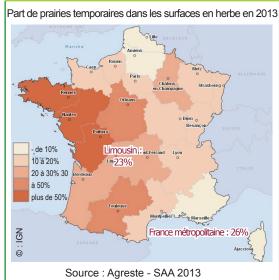
La proportion de prairies temporaires est inférieure en Limousin à la moyenne nationale. En évolution réelle, hors artefacts déclaratifs liés à l'adaptation des agriculteurs aux modifications des dispositifs de soutien à l'herbe, la part de prairies temporaires a augmenté de 19% à 23% entre 1990 et 2000 dans la région, et est quasi-stationnaire depuis. Les prairies sont beaucoup plus souvent

## Part des surfaces en herbe dans la SAU par région en 2013

Beaucoup d'herbe en Limousin



### Peu de prairies temporaires





Agreste: la statistique agricole

retournées en Bretagne, Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire, et cette proportion a augmenté depuis 2000 dans quasiment toutes les régions.

### Des pratiques culturales plutôt extensives

Près de 90% des prairies permanentes et les trois quarts des prairies temporaires sont pâturées au moins une période de l'année (Agreste enquête pratiques culturales). Les prairies exploitées uniquement pour la coupe sont donc minoritaires.

Les prairies limousines mobilisent peu d'intrants. Seulement 21% des prairies permanentes et 29% des prairies temporaires ont reçu en 2011 une fertilisation organique (fumier, lisier...), hors déjections des animaux en pâture. C'est moins qu'au niveau national. Sont également moindres, en fréauence et en dose movenne, les apports d'azote minéral. 30% des prairies permanentes et la moitié des prairies temporaires ont reçu une fertilisation minérale en 2011. En Limousin, l'apport d'engrais azoté de synthèse se fait le plus souvent en un seul passage au printemps (84% des cas en prairies permanentes et 66% en prairies temporaires).

Un cinquième des surfaces en prairies permanentes et un tiers de celles en prairies temporaires ont reçu en 2011 une fertilisation phospho-potassique minérale. Les pratiques et dosages sont là assez conformes aux moyennes nationales.

Hors récolte, les prairies sont donc économes en interventions mécaniques : on compte en moyenne trois passages d'engins par an en prairies temporaires et deux en surfaces toujours en herbe. Les traitements phytosanitaires sont également très rares.

### Les services environnementaux rendus par les prairies

Outre les avantages d'une conduite mobilisant peu d'intrants et de travail du sol, les prairies, en particulier permanentes, ont des impacts positifs et reconnus en terme de qualité des sols et de séquestration du carbone. Elles permettent de compenser jusqu'à 10% des rejets de méthane liés à l'élevage de ruminants en Limousin.

Les prairies peuvent également présenter un intérêt en matière de biodiversité et de qualité de l'eau. En particulier, les zones humides et autres milieux remarquables secs sont le

France Limousin métropolitaine Superficies en herbe en 2014 (milliers d'ha) 741 12 764 Part des prairies dans la SAU 84% 44% Répartition des surfaces en prairies entre : Prairies permanentes peu productives 8% 19% Prairies permanentes productives 70% 54% Prairies artificielles et temporaires 22% 27% Rendement année moyenne (tonne matière sèche/ha) Prairies permanentes peu productives 18 1,5 Prairies permanentes productives 5.6 5.8 Prairies temporaires 7.6 7,7 Total prairies 5,8 5,5 Fertilisation en 2011 Part des prairies recevant un apport organique 21% 27% Prairies permanentes productives Prairies temporaires 29% 36% Part des prairies recevant un apport d'azote minéral 30% 41% Prairies permanentes productives Prairies temporaires 52% 59% Dose moyenne d'azote minéral apporté en kg/ha sur les parcelles fertilisées Prairies permanentes productives 40 52 65 55 Prairies temporaires Dose moyenne d'azote minéral apporté en kg/ha toutes parcelles Prairies permanentes productives 12 21 Prairies temporaires 29 38

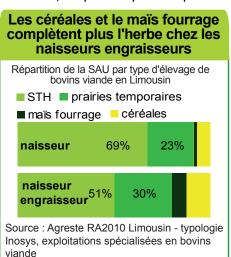
Sources: Agreste SAA, enquête Pratiques culturales 2011

plus souvent des surfaces en herbe entretenues par le pâturage. Le système d'élevage sur herbe pâturée dominant en Limousin répond donc aux principes de l'agro-écologie : une approche systémique qui fait le lien entre le sol, la production végétale et l'animal et qui cherche à valoriser au mieux les ressources des agro-systèmes.

### Les prairies et l'autonomie fourragère

Les surfaces en herbe constituent un enjeu très fort en terme d'autonomie fourragère des élevages limousins. Dans les 9 300 exploitations détenant au moins 10 UGB herbivores (recensement agricole 2010), les prairies représentent plus de 90% des surfaces destinées à l'alimentation animale. 30% de ces élevages ne disposent pas d'autres ressources fourragères (telles que des céréales ou du mais fourrage) que l'herbe. C'est en particulier le cas d'une majorité de systèmes naisseurs produisant principalement des animaux maigres (broutards). En revanche, pour les systèmes naisseurs-engraisseurs, souvent plus intensifs, il est souvent nécessaire d'augmenter la part de praries temporaires, de céréales et de mais fourrage pour finir les animaux et limiter les achats de concentrés.

Avec au total en Limousin 1,14 UGB herbivores (présents en fin d'année et non produits) par ha de prairie, la disponibilité d'herbe par animal est importante. La production d'herbe, disponible pour la pâture



ou la fauche, est estimée en année normale à 4,3 millions de tonnes de matière sèche (t MS). Elle varie fortement d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques. En prairies temporaires, les rendements en année moyenne sont supérieurs d'un tiers à ceux des prairies permanentes dites productives (7,6 contre 5,6 t MS par ha). Ils sont très inférieurs (1,8 t MS par ha) en prairies permanentes dites peu productives (landes, parcours...), qui représentent seulement 8% des surfaces en herbe - surtout présentes sur le plateau de Millevaches. Ces rendements movens sont proches de ceux estimés au niveau national.

61% de l'herbe produite (en t MS) est pâturée, 28% est récoltée en foin, 11% est enrubannée ou ensilée (Agreste enquête régionale prairies, moyenne 2011 à 2014). Les vaches nourrices sont en moyenne huit mois au pâturage et quatre mois en bâtiment, quand elles ne sont pas comme 8% d'entre elles en plein air intégral.

La gestion des prairies recquiert souvent des compétences assez poussées en agronomie pour optimiser et sécuriser la production de fourrages à destination des animaux. C'est notamment le sens des travaux techniques conduits dans le cadre du programme structurel "herbes et fourrages" conduit par la chambre régionale d'agriculture. Ce dispositif s'attache à développer l'appui technique et à accompagner les agriculteurs volontaires dans l'optimisation de la production d'herbe, à la fois en quantité et en qualité nutritionnelle. Il passe par des recommandations en matière de gestion de la pâture et de la fauche, d'entretien et de cycle de vie des prairies, des rotations culturales... Les méthodes préconisées permettent de réaliser des économies sur les achats d'aliments ou d'intrants, et également de réduire le temps de travail des éleveurs. En ce sens, il s'inscrit parfaitement dans les ambitions du projet agro-écologique régional.

### Une production sujette aux aléas climatiques

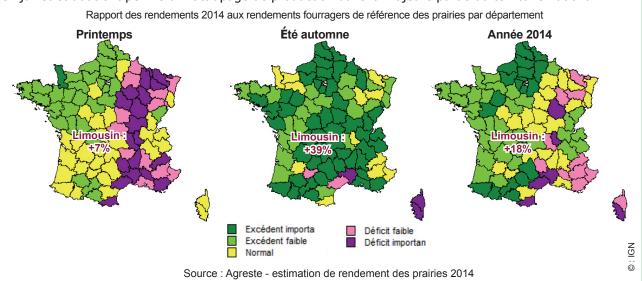
La production d'herbe, et également les possibilités de mise en oeuvre de sa récolte, sont toutefois sensibles aux aléas climatiques. La quantité d'herbe pâturée ou récoltée était estimée à 3,1 millions de tonnes de matière sèche en Limousin en 2011 (année de sécheresse déclarée "à caractère de calamité agricole"), contre 5,1 millions en 2014. La sécheresse printanière est le phénomène météorologique le plus pénalisant concernant l'herbe, les deux-tiers de sa production se faisant avant juillet et les prairies n'étant pas irriguées. Un excès d'eau peut également compromettre la fenaison et entraîner une dégradation des sols sur les parcelles pâturées.





### 2014 : des rendements élevés grâce à un printemps doux et surtout un été bien arrosé

En 2014, le début d'année clément et pluvieux, le printemps doux et sec, suivis d'un été bien arrosé, ont été favorables à la pousse de l'herbe en Limousin. À l'automne, le pâturage a pu se prolonger dans d'excellentes conditions avec des températures exceptionnellement élevées et une faible pluviométrie. Avec 6,6 tonnes de matière sèche (tms) par ha de prairies permanentes et 9,1 tms par ha de prairies temporaires, les rendements sont supérieurs de 18% à une année normale en Limousin (moyenne de 1982 à 2009). L'hiver peut ainsi démarrer sans appréhension concernant les stocks de fourrages. La situation a été moins favorable dans l'Est de la France où le printemps sec a réduit le potentiel productif des prairies. Mais les pluies abondantes en juillet et août ont permis un rattrapage de production dans la majeure partie du territoire national.



#### Les prairies et le verdissement de la PAC 2014-2020

Les prairies, notamment permanentes, font depuis longtemps l'objet d'une attention particulière dans le cadre des politiques agricoles communautaires et nationales.

Jusqu'en 2014, la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), souvent appelée plus simplement «prime à l'herbe», visait à encourager un grand nombre d'agriculteurs en élevage extensif à maintenir leurs surfaces en herbe et à recourir à des pratiques favorables à l'environnement.

La nouvelle PAC introduit un certain nombre d'évolutions dans la gestion des prairies, désormais intégrée au "verdissement". Les prairies de plus de 5 ans seront désormais automatiquement considérées comme permanentes. Par ailleurs, le maintien d'un ratio de prairies permanentes suivi à l'échelle régionale conditionne le versement du "paiement vert" qui représente 30% des soutiens directs. Cette possibilité de suivre les prairies permanentes au niveau régional et non plus à l'échelle individuelle de chaque exploitation permettra de donner plus de souplesse

aux agriculteurs dans la gestion de leur système fourrager. Toutefois, en cas de dégradation de ce ratio, il pourra être imposé un système d'autorisation individuelle administrative pour retourner les prairies, voire d'obligation de les réimplanter en cas de trop forte baisse.

Par ailleurs, la nouvelles PAC impose des prescriptions quant au maintien de certaines prairies dites "sensibles". Ainsi, les landes, parcours, prairies naturelles ou permanentes attachés à des habitats d'intérêt communautaire en zone Natura 2000 devront être maintenus en l'état.

Par ailleurs, les spécificités herbagères des régions d'élevage plutôt extensives comme le Limousin sont davantage reconnues. Les exploitations ayant plus des trois quarts de leur SAU en herbe, et dont la surface arable hors prairies temporaires est inférieure à 30 ha, seront exonérées des obligations de diversifier leur assolement introduites au titre du verdissement. En Limousin, ce sont près de 80% des exploitations limousines qui sont concernées par cette exemption.

Le système bocager constitué de haies et de prairies est également davantage pris en compte dans le calcul des aides. Ainsi les particularités topographiques pourront être éligibles aux aides surfaciques (droit à paiement de base, indemnité compensatoire de handicap naturel).

Par ailleurs, un soutien spécifique aux cultures protéiques est introduit sur les aides du 1er pilier. À ce titre, l'implantation de prairies multi-espèces disposant d'au moins 50% de légumineuses (ex : trèfle, luzerne, sainfoin) sera incitée à travers une aide dont le montant devrait se situer entre 100 et 150 €/ha. Il s'agit là d'un signe très encourageant pour renforcer l'autonomie alimentaire des élevages et limiter l'achat de concentrés protéiques.

Enfin, certaines mesures agro-environnementales et climatiques permettront (MAEC) d'adapter localement la gestion des prairies, (ex : dates et modalités de fauche) en particulier dans les secteurs où des enjeux "eau" et "biodiversité" auront été identifiés.

#### **Définitions:**

Une prairie est une superficie à base de graminées ou de légumineuses fourragères. Elle peut être « naturelle » ou bien semée, en culture pure ou en mélange (ex : graminées et légumineuses). Elle est exploitable en fauche et/ou en pâture. On distingue habituellement en agronomie les prairies temporaires des prairies permanentes selon qu'elles entrent ou non dans une rotation culturale. Au sens statistique, comme au sens de la PAC, les prairies ensemencées depuis au moins 6 ans sont considérées comme permanentes. Toutefois, jusqu'à présent les exploitants pouvaient déclarer des prairies d'au moins 6 ans en prairies temporaires au titre de la PAC, ce qui explique certains écarts constatés selon les sources utilisées. Cette souplesse n'est aujourd'hui plus possible, ce qui devrait à terme faire converger les surfaces en prairies permanentes ou temporaires issues des déclarations PAC et celles issues des enquêtes statistiques. La somme des prairies permanentes constitue la surface toujours en herbe (STH). La somme des prairies permanentes et temporaires constitue la surface en herbe (SH).

#### Les sources mobilisées :

- enquête régionale prairie : enquête bi-annuelle auprès d'un échantillon d'agriculteurs ayant des prairies (142 exploitations en 2014 ayant 14 200 ha de prairies) pour estimer précocément la production d'herbe pâturée et récoltée;
- enquête nationale Pratiques culturales 2011 : fournit des éléments concernant la fertilisation, les traitements... L'échantillon limousin comporte 147 parcelles de prairies permanentes et 116 de prairies temporaires ;
- statistique agricole annuelle : rubriques sur les surfaces en prairies par catégories ;
- recensement agricole 2010 : fournit des informations détaillées par exploitation, permettant de calculer individuellement le poids des prairies dans la SAU et de le rapporter au cheptel.



MINISTÈRE

DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRI

ET DE LA FORÊT

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin

Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex Tél.: 05 55 12 92 30

courriel: srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr site internet: www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice: Anne-Marie Boulengier Directeur de la publication : Benoit Boutefeu Service régional de l'information statistique, économique et territoriale Rédactrice en chef : Catherine Lavaud Rédacteurs : Benoît Boutefeu, Catherine Lavaud

> Dépôt légal : à parution *Prix* : 2,50 € ISSN: 1622-0676 ©AGRESTE 2015